

Du 13 au 20 septembre, une nouvelle consultation a été lancée auprès de l'ensemble des élus municipaux/communautaires et du personnel sur la base de ces 5 noms. A l'issue de ce délai, le nom ayant reçu le plus de voix a été proposé pour représenter la nouvelle communauté de communes. Il s'agit de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Concernant le siège social du nouvel EPCI, Monsieur le Maire indique que ce point a été abordé en réunion du groupe « projet de territoire ». Un consensus a été trouvé pour installer le siège social : 31 promenade du Campet – 31220 CAZERES-SUR-GARONNE (anciennement le siège social de la communauté de communes du canton de Cazères).

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

Article 1 : d' **APPROUVER** le nom de la future communauté de communes : Communauté de communes Cœur de Garonne.

Article 2 : de **DEMANDER** à Monsieur le Préfet de fixer le siège social du nouvel EPCI issus de la fusion : 31 promenade du Campet – 31220 CAZERES-SUR-GARONNE.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **06.10.2016**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 5 octobre 2016

Le Maire,

C. SANS

